

INTENTIONS DE MESSES / FAIRE DIRE UNE MESSE

Toute messe est célébrée *pour l'Eglise et le monde entier*. Et, par conséquent, la messe n'a pas de prix. Mais dès l'origine, les fidèles ont voulu participer à l'Eucharistie par les offrandes en nature ou en espèces. Elles étaient destinées à assurer les frais du culte, la subsistance des prêtres, la vie de l'Eglise. C'est l'origine de la pratique des "*honoraires de messes*", qui date du 8ème siècle et qui s'enracine dans l'Ancien Testament où le prêtre recevait une part des sacrifices faits à Dieu. Le prêtre doit toujours "*vivre de l'autel*". Le Code de droit Canonique légitime cette pratique (C. 945) et la régleme (C.946). La vie matérielle de l'Eglise et de son clergé repose donc sur cette contribution volontaire des fidèles.

Intention

Les intentions de messes sont diverses. L'intention de messe qui est la plus courante est de prier pour les défunts, pour qu'ils accèdent à la plénitude de la lumière de Dieu par l'action salvatrice du Christ actualisée dans l'Eucharistie célébrée. Pour les défunts, le prêtre peut citer l'intention au memento des défunts dans la prière eucharistique. *C'est le plus beau cadeau que nous puissions offrir à ceux que nous avons aimés.*

Mais ce n'est pas la seule intention possible. On peut prier pour les jeunes mariés, pour des nouveaux prêtres, pour un malade, pour un parent, pour un ami, pour la vie du monde, pour une opération médicale importante, en action de grâce pour des noces d'or ou d'argent, pour un jubilé sacerdotal, pour une guérison, pour un examen universitaire, pour une paix retrouvée, pour les âmes du purgatoire... Pour garder une certaine discrétion, on distinguera alors –si l'on veut– que l'on prie simplement pour une "*intention particulière*".

Pourquoi faire dire une messe à une intention particulière ?

Le sacrifice de la messe est une Eucharistie, c'est-à-dire une action de remerciement, de louange, et de joie pour le sacrifice de Jésus qui réconcilie l'homme avec Dieu. Il est offert en mémoire de l'Eucharistie que célébra Jésus Christ lui-même une fois et pour tous : "*Ceci est mon corps livré pour vous. Ceci est mon sang versé pour la multitude*". Ainsi l'Eglise permet aux fidèles de s'associer plus étroitement à ce sacrifice offert pour tous par une intention particulière confiée au célébrant à qui on a toujours reconnu la possibilité de joindre cette intention particulière à l'intention générale.

L'offrande

Demander à ce qu'un prêtre célèbre une messe à une intention particulière est avant tout *un acte de foi, de confiance et d'action de grâce à Dieu* qui écoute notre prière. Le montant de l'offrande est proposé par l'Assemblée des Evêques de France. Mais, en aucun cas, la grâce reçue ne dépendra de la somme ! Ce montant proposé est actuellement de **18 €** pour une messe ; de **170 €** pour une neuvaine ; de **600 €** pour un trentain.

La façon la plus simple pour demander une intention de messe consiste à vous adresser au Secrétariat (à la Permanence) de votre paroisse. ***Pas seulement au mois de novembre***, mais tout au long de l'année et chaque fois que vous en avez envie. Vous indiquerez l'intention, vous donnerez l'offrande, et vous conviendrez éventuellement de la date à laquelle elle sera célébrée afin que vous puissiez y participer ou vous y unir par la prière.